

Syndicat SUD Santé-Sociaux 86

Le 4 juin, les organisations syndicales et patronales du social et du médico-social ont signé deux accords actant enfin l'extension du SEGUR à l'ensemble du secteur social et médico-social mettant ainsi fin à une injustice insupportable pour de nombreux.ses salarié.e.s.

Au cours de l'été, les services de l'état ont agréé puis étendu ces accords.

Pourtant, 3 mois et demi plus tard, la majorité des salarié.e.s concernés ne bénéficie toujours pas de ces dispositions désormais inscrites dans le cadre légal, du fait de l'opacité du financement de l'état et de l'absence d'engagement des collectivités territoriales notamment.

Depuis 3 mois donc, c'est bien une partie de salaire que les salarié.e.s du secteur social et médico-social ne perçoivent pas.

Tout comme la rétroactivité depuis janvier qui leur ait dû également !

SUD Santé sociaux 86 dénonce une nouvelle fois la gouvernance catastrophique de notre secteur où l'enchevêtrement des responsabilités et des financeurs ne fait que masquer un abandon des pouvoirs publics et ne permet même pas à des dispositions légales de s'appliquer !

Dans ce contexte, SUD Santé Sociaux 86 demande instamment et dans les plus brefs délais :

- **A l'état** de mettre de manière effective les 600 millions d'euros alloués à cette mesure à la disposition des différents financeurs et de dialoguer au plus vite avec l'ensemble des protagonistes pour s'assurer de l'effectivité de l'extension de l'accord.
- **Aux différents financeurs de notre secteur dans la Vienne (conseil départemental de la Vienne, ARS, PJJ, Région Nouvelle aquitaine...)** de prendre leurs responsabilités au plus vite et de s'engager pour permette à TOU.TE.S nos collègues du secteur de toucher l'intégralité de leurs salaires au plus vite (Personnels exclus des associations, Assistant.e.s familiales.ux, salarié.e.s des lieux de vie, des instituts de formations etc...)
- **Au préfet de la Vienne**, de faire respecter les mesures légales pour les salarié.e.s du département et à faire en sorte que l'état en garantisse l'application.

SUD Santé-Sociaux 86 ne tolérera pas plus longtemps cette situation et engagera partout où elle le pourra des procédures de contentieux dès le mois d'octobre.

Il est regrettable qu'un accord dûment signé, agréé et étendu ne soit pas appliqué dans de nombreux département, par de nombreux employeurs !

Après les attaques contre la prévention spécialisée et le gel des budgets l'association de Larnay Sagesse, le plan Social vécu par la protection judiciaire de la jeunesse cet été, c'est encore l'ensemble du secteur social et médico-social qui se retrouve en **grande difficulté en cette rentrée scolaire dans la Vienne** pour exercer ses missions au service des plus fragiles de la population !

En tentant d'économiser sur le dos de salarié.e.s engagé.e.s et mobilisé.e.s auprès des publics les plus vulnérables, c'est tout l'équilibre sociétal qui est menacé : partout en France, l'absence de financement à hauteur des besoins génère des fermetures de services. Pour SUD SANTÉ SOCIAUX 86, c'est un mauvais calcul : la facture n'en sera que plus chère. Faute de réponse adaptées, faute de prévention, le coût sociétal sera déplacé vers les institutions qui, elles, ne fermeront pas : l'hôpital public et le commissariat notamment.

Est-ce là la volonté de notre département ?